



SOS Chauves-souris

Composé d'un réseau de bénévoles faisant parti du Groupe Chiroptères Bourgogne et de salariés de la Société d'histoire naturelle d'Autun (SHNA), le **SOS Chauves-souris** a pour but de répondre aux sollicitations des particuliers et collectivités sur l'ensemble de la région. L'objectif de cette démarche est de permettre la cohabitation entre les chauves-souris et l'Homme puisque plusieurs espèces vivent dans ou à proximité des habitations humaines. D'autre part, il est nécessaire de préserver ces espèces utiles (se nourrissant de milliers d'insectes chaque nuit), menacées et protégées.

Toutes les espèces de chauve-souris **sont protégées par la loi** française au titre de l'article L. 411-1 du Code de l'Environnement et par arrêté ministériel du 23 avril 2007 (JORF du 10/05/2007). Les **sites de reproduction** et les **aires de repos** des espèces **sont également protégés** dans le cadre de cet arrêté.

Chauves-souris trouvée, que faire ?

Avant tout, munissez-vous de gants (type gants de jardinage) ou d'un chiffon car elle peut essayer de mordre pour se défendre.

Mettez-la dans une boîte en carton percée de petits trous d'aérations et remplie de papier essuie-tout froissé, dans laquelle vous placez une petite coupelle pour qu'elle puisse boire si besoin. Mettez cette boîte dans un endroit calme et frais à l'abri des chats.

Ensuite, vérifiez si la chauve-souris est blessée (ailes pendantes, sang, fractures...).

➤ **1^{er} cas : J'ai trouvé une chauve-souris**

Relâchez-la le soir venu au plus près de l'endroit où se trouve la colonie si vous savez où elle se situe (la chauve-souris peut se déplacer à l'aide de ses avant-bras, sans voler) ou posez-la contre un mur sur lequel elle pourra s'accrocher ou dans un endroit en hauteur (balcon, bord de fenêtre, tas de bois) pour être à l'abri des chats, duquel elle pourra s'envoler à la nuit tombée ou sa mère pourra venir le récupérer s'il s'agit d'un jeune.

➤ **2^{ème} cas : La Chauve-souris se trouve à l'intérieur d'une habitation**

Ne vous inquiétez pas elle ne cherchera pas à vous mordre, ni à s'accrocher dans vos cheveux ! Il s'agit très souvent de jeunes chauves-souris au vol encore maladroit qui

s'introduise accidentellement dans les habitations. Ouvrez la fenêtre, éteignez la lumière et sortez de la pièce, la chauve-souris trouvera la sortie d'elle-même.

Si le problème persiste (une colonie est présente dans l'habitation et un ou plusieurs individus pénètrent dans une pièce habitable régulièrement), contactez-nous.

➤ **3ème cas : La chauve-souris est blessée**

Mon chat a ramené une chauve-souris ; elle est encore vivante, que faire ?

Les blessures que causent les chats sont malheureusement souvent fatales à moyen terme. Mettez-la à l'abri et essayez de la relâcher comme décrit ci-dessus. Si la chauve-souris a l'air mal en point (aile cassée, présence de sang), et que vous habitez en Bourgogne veuillez nous contacter par le formulaire ci-dessous ou [contactez le centre Athenas](#) si vous habitez en Côte d'Or ou en Saône-et-Loire.

Sinon [vous trouverez ici](#) le lien du contact pour votre région.

Si la chauve-souris semble blessée mais dont la raison est inconnue, suivez la même procédure que ci-dessus.

➤ **4ème cas : Il s'agit d'une jeune chauve-souris**

Ne lui donnez rien à manger (surtout pas de lait de vache, ni de viande), vous pouvez essayer de lui donner à boire à l'aide d'une pipette ou d'une petite cuillère. Ensuite essayez de la replacer à l'endroit où se trouve la colonie où sinon posez-là dans un endroit en hauteur (pour être à l'abri des chats) à la nuit tombée pour que sa mère vienne la chercher. Si la chauve-souris est toujours là le lendemain, contactez-nous.

Cohabitation homme/animal

Les chauves-souris (notamment les pipistrelles), peuvent élire domicile dans certaines parties des habitations (sous-toiture, grenier, cave, etc.) durant la bonne saison. La période de présence d'une colonie de mise bas dans une habitation est comprise généralement entre avril et août.

A cette période, **les femelles se regroupent pour mettre bas à leur unique petit**. Cela peut occasionner du bruit (déplacement des individus, cris « sociaux » de communication entre individus), des déjections et de l'urine.

Ceci ne réjouit pas toujours le propriétaire qui, parfois apeuré et très souvent mal informé, pourrait avoir un comportement négatif, voir dangereux pour elles.

➤ **J'ai des chauves-souris dans ma maison, que dois-je faire ?**

N'ayez craintes, les chauves-souris sont inoffensives, elles ne portent pas malheur et ne s'accrochent pas aux cheveux. Elles n'utilisent pas de matériaux et ne construisent pas de nids.

➤ **Les déjections (guano) des chauves-souris me dérangent, que faire ?**

Il existe des solutions simples pour éviter ou limiter ces nuisances dans bon nombre de cas. Vous avez constaté que les chauves-souris signent leur présence de leurs excréments noirâtres. Le plus souvent, quelques coups de balai suffisent à régler le problème. Par contre, si les déjections sont relativement abondantes et que vous possédez des fleurs ou un potager, récupérez-les : c'est un engrais d'excellente qualité, riche en azote, parfaitement écologique et gratuit. Et n'oubliez pas que les chauves-souris vous débarrasseront des insectes friands de végétaux.

Il vous arrive également de voir vos murs et/ou vitres situés sous le point d'envol des chauves-souris parfois maculés de taches peu agréables. Pour y remédier, il vous suffit de placer une planchette à l'endroit où elles atterrissent et décollent afin d'éviter que leurs projectiles n'aillent s'écraser plus bas.

Des aménagements peuvent être réalisés afin, par exemple, d'empêcher le guano de tomber au sol (planche suspendue, bâche).

Si le guano est présent dans des combles la pose (au sol ou suspendue) d'une bâche en plastique facilitera la récupération du guano, pour plus de détails vous pouvez nous contacter.

➤ **Le bruit causé par des chauves-souris me dérange, que faire ?**

Ces bruits correspondent soit aux cris aigus (appelés cris sociaux) qu'elles émettent pour communiquer entre elles, soit au déplacement des jeunes le long du plancher ou entre des plaques d'isolation. Ces bruits sont liés à la présence d'une colonie de mise bas, ils ne dureront pas toute l'année mais principalement durant la période d'élevage des jeunes (printemps-été).

➤ **J'ai des problèmes d'odeurs dus aux excréments des chauves-souris que dois-je faire ?**

Si les parois sont peu épaisses, vous pouvez être confrontés au problème. Hélas, dans l'immédiat il n'y a pas de solution miracle. Les "mauvaises odeurs" ne devraient pas durer (juste les quelques semaines précédant l'envol des jeunes).

S'il y a réellement une nuisance due aux odeurs, il faudra les contraindre à s'installer dans un autre endroit par des aménagements à effectuer en hiver pour l'année suivante (pour plus de conseils à ce propos, contactez-nous).

➤ J'ai des tâches d'urine de chauves-souris que dois-je faire ?

Même traitement que pour les "mauvaises odeurs" (voir ci-dessus).

Dans le cas d'un crépi extérieur, les taches d'urine seront enlevées au nettoyeur haute pression après le départ de la colonie vers fin septembre.

➤ Je dois réaliser des travaux dans mon habitation et j'ai des chauves-souris chez moi, que dois-je faire ?

Si vous devez réaliser des travaux, les périodes les moins néfastes pour les chauves-souris en fonction de la période d'occupation dans l'année sont indiquées ci-dessous.

Période d'intervention  préférable  à éviter

En présence d'une colonie de mise bas,



Il faut exclure toute intervention pendant la période de mise bas et d'élevage des jeunes, soit de mai à août. De manière générale, on peut intervenir du 1^{er} octobre au 31 mars en veillant toujours à l'absence de la colonie lorsque les travaux vont débiter.

Dans un site d'hivernage accueillant des chauves-souris,



Comme une cave, il faut exclure toute intervention pendant la période d'hibernation, soit du 1^{er} Novembre au 31 mars.

Dans le cas d'un site mixte,



Lors de l'utilisation du bâtiment par les chauves-souris en été et en hiver, il est préférable d'intervenir durant les mois de septembre et octobre.

Pour plus de renseignements, consultez le [cahier technique](#) ou contactez-nous.

➤ Je veux favoriser la présence de chauves-souris chez moi que dois-je faire ?

Si une colonie de chauves-souris est présente chez vous (derrière vos volets, dans votre grenier, cave, etc.), il est important de la préserver de tout dérangement. Les chauves-souris sont fragiles. Lorsqu'elles paniquent, les jeunes accrochés aux femelles peuvent

tomber à terre et mourir. Vous pouvez alors nous contacter en remplissant le formulaire ci-dessous et nous envoyer une photo si vous pouvez.

Si vous n'avez pas de colonie chez vous mais que vous souhaitez favoriser leur accueil :

- **Installez des nichoirs à chauves-souris, pour plus de renseignements sur les nichoirs à chauve-souris, contactez-nous.**
- **Préservez quelques herbes hautes dans le jardin, ce qui favorisera la faune en général.**
- **Evitez d'utiliser des pesticides.**
- **Parlez autour de vous de l'importance de la conservation des chauves-souris.**

Si vous souhaitez faire de votre propriété, un havre de paix pour les chauves-souris, elle peut devenir un « [Refuge pour les chauves-souris](#) ».

➤ **La rage chez les chauves-souris**

Le virus le plus connu correspond à la rage dite " vulpine " ou " canine " ou encore " sylvatique " (= la rage des chiens et des renards)

La rage des chauves-souris européennes (= qui vivent à l'état sauvage et spontané en Europe) correspond à deux autres types de virus rabiques : EBL1 et EBL2, pour European Bat Lyssavirus.

Depuis 1989, un réseau national de surveillance de la rage chez les chauves-souris française a été mis en place avec le laboratoires "Rage" de Nancy de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES) avec les différentes structures travaillant sur ces mammifères en France.

Pour la santé publique, la présence de la rage des chiroptères représente peu de risque et la transmission naturelle à des mammifères terrestres et à l'homme est très rare.

Le virus de la rage peut potentiellement être véhiculé par une espèce sur les 23 présentes en Bourgogne : la Sérotine commune.

Un animal qui est porteur du virus ne va pas attaquer l'homme volontairement. Toutefois, il est recommandé de ne pas manipuler une chauve-souris sans gants, puisqu'il pourrait s'agir d'une Sérotine commune et que celle-ci pourrait mordre, pour se défendre.

Si vous découvrez une chauve-souris et si vous devez la ramasser : METTEZ DES GANTS EPAIS (le mieux = gants de jardinage en cuir) ou poussez l'animal délicatement avec un objet non mutilant dans une boîte en carton percée de tout petits trous pour qu'il puisse respirer.

Vous avez manipulé une chauve-souris à mains nues et :

- vous avez été mordu (une chauve souris saine mord pour se défendre car elle a peur, c'est fréquent !)

- vous n'avez pas été mordu mais vous aviez des plaies ouvertes (même très petites) sur les mains, qui ont pu être souillées lors de la manipulation (sang, salive, ...)

- vous avez un doute

- **contactez** votre médecin traitant qui vous conseillera et vous orientera vers le centre de traitement antirabique le plus proche (PAS DE PANIQUE : le traitement, s'il doit être instauré, est très efficace)
- **conservez** si possible l'animal dans une boîte en carton où il peut respirer, à l'ombre, au frais et au calme et CONTACTEZ-NOUS, nous vous indiquerons la démarche à suivre
- **ne jetez pas un animal mort** : mettez le dans un sac ou une boîte hermétique et placez le au congélateur ou à défaut dans un bocal avec de l'Alcool, puis CONTACTEZ NOUS : l'animal sera adressé aux services vétérinaires compétents (Direction des Services Vétérinaires départementale) et fera l'objet d'analyses destinées à mieux connaître l'importance et la fréquence de la rage des chauves-souris en France. Qu'il soit ou non porteur du virus, c'est le seul moyen de nous aider à mieux connaître ces virus en protégeant les chauves-souris.

Document à consulter et à télécharger :

- [Plaquette régionale](#)
- [Cahier technique](#)
- [Bourgogne-Nature Hors-série n°1](#)

En savoir plus sur les chauves-souris et les actions menées en région : [ici](#)